

→ Le 25 septembre prochain, les grands électeurs désigneront les cinq sénateurs/sénatrices de l'Essonne...

Dimanche prochain, les quelques 2400 grands électeurs du département désigneront les cinq sénateurs/sénatrices appelé(e)s à siéger au Sénat. Pour la première fois de son histoire, le Sénat est susceptible de basculer à gauche. En Essonne, avec deux listes à gauche -l'une de rassemblement avec EELV, le PS et le PCF, l'autre dissidente conduite par l'ancien Président du Conseil général- et sept listes à droite et à l'extrême droite, le bal des égaux est ouvert... Cependant, au delà de cette concurrence politique, il est essentiel de garder trois sénateurs de gauche en Essonne. Pour cette raison, nous soutenons la liste d'union de la gauche, prônant ainsi au plan départemental, la position d'union que nous avons toujours tenue au plan local. **C'est avec cette volonté que nos six grands électeurs -les conseillers municipaux de notre groupe ou leurs remplaçants- se rendront à Évry dimanche prochain pour remplir leur devoir.**

Pour mémoire, et sans faire injure aux souvenirs lointains d'instruction civique de chacun, voici un très bref retour sur cette assemblée si méconnue. Dans la V^{ième} république, le Sénat constitue la haute chambre du Parlement français. Il possède, conjointement avec l'Assemblée nationale, le pouvoir législatif. Il est chargé de voter les lois, le budget, et de contrôler l'action du gouvernement. De par son mode de désignation, il se veut le représentant des collectivités territoriales et des Français établis hors de France. A chaque renouvellement partiel, c'est à dire tous les trois ans, le Sénat doit élire un bureau et un Président. L'actuel Président du Sénat est Gérard Larcher (UMP). La charge de Président du Sénat comprend, entre autres, l'intérim de la fonction de Président de la République...

Contrairement aux députés, élus au suffrage universel direct lors des Législatives, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. C'est-à-dire par de «grands électeurs» : députés, conseillers régionaux et généraux, et délégués des communes (dont le nombre varie en fonction de la taille). Au total, en Essonne, 2333 délégués ont été désignés par l'ensemble des conseils municipaux le 17 juin dernier. Avec les 10 députés, 24 conseillers régionaux et 42 conseillers généraux du département, ils constituent ainsi un collège électoral de 2409 grands électeurs appelés à voter le 25 septembre.

Institution réputée poussiéreuse et conservatrice, le Sénat souffre d'un profond déficit d'image. Cette méconnaissance tient principalement au mode d'élection des sénateurs qui, contrairement aux députés, sont élus au suffrage indirect. Moins exposés médiatiquement que les membres de l'Assemblée nationale (les séances de questions au Gouvernement diffusées en direct sur les grandes chaînes de télévision, notamment, sont celles qui se déroulent à l'Assemblée), les Sénateurs peinent également à échapper aux vieux poncifs : « le Sénat est une assemblée d'hommes », « les Sénateurs sont tous vieux »... Dans les faits, force est pourtant de constater que les femmes sont mieux représentées au Sénat qu'à l'Assemblée (80 sénatrices sur 341, soit 23,5%, pour 111 députées soit 19,24%). On est encore loin de la parité, mais c'est mieux ! Et la moyenne d'âge n'y est « que » de 65 ans (elle baisse à chaque élection), quand elle est de 59 ans à l'Assemblée nationale. Réformé au cours des dix dernières années, le Sénat s'est ouvert aux plus jeunes et est soumis à un renouvellement plus fréquent : baisse de l'âge minimum d'éligibilité de 35 à 24 ans, raccourcissement de la durée du mandat de 9 à 6 ans... Voilà de quoi tordre le cou à l'image des vieux notables accrochés à leur fauteuil du Palais du Luxembourg !

→ Retour sur la 1ère fête de la Gauche le 25 juin dernier...



→ **Oui à un grand service public de la Poste à St Michel...**

La tribune des élus du groupe 'Gauche solidaire St Michel'.

La décision de la Poste, au cœur de l'été, de regrouper ses deux bureaux sur la ville, annoncée de surcroît par le Maire, nous a tous sonnés. Surpris ? Non, puisque cette menace pèse depuis longtemps. Cette révélation en dit cependant long sur l'opacité avec laquelle la municipalité gère ses principaux dossiers avec ses partenaires. Au delà de la forme, qu'en est-il ? Nous sommes allés glaner des informations afin de vous permettre d'apprécier le projet que la Poste a imaginé pour nous.

Des constats en bref :

- ⤴ Les bureaux « Gambetta » et « Bois des Roches », avec respectivement 210 et 240 usagers par jour sont inadaptés,
- ⤴ Une baisse constante de la fréquentation (10% par an) au profit du bureau principal de Ste Geneviève des Bois, plus moderne et ouvert sur des amplitudes horaires plus importantes.

Le projet de La Poste :

- ⤴ Ouvrir un grand bureau de Poste de 450m² dans la zone commerciale du Bois des Roches, avec les services postaux classiques, l'implantation d'une agence de la banque postale et d'une boutique de téléphonie mobile.
- ⤴ Confier à des commerçants, sur le futur quartier Gambetta, et rue de Montlhéry, deux « **relais Poste** ».
- ⤴ Objectif annoncé : reconquérir les usagers et monter la fréquentation du nouveau bureau à 450 usagers jour dans un premier temps et à 650 dans deux ans, et des nouveaux relais à 40 usagers jours chacun.

Quelle présence postale voulons-nous ?

La privatisation de la Poste, contre laquelle nous nous sommes battus ensemble, annonçait déjà ces réorganisations. Restons cependant exigeants pour St Michel. Aussi, si nous saluons la modernisation du bureau du Bois des Roches, longtemps menacé de fermeture, nous demandons :

- la création, sur le quartier ancien (gare) d'un vrai bureau plutôt que de relais commerciaux,
- le renforcement des effectifs salariés du bureau principal pour tenir compte de l'affluence annoncée,
- l'augmentation de l'amplitude horaire, encore réduite ce mois-ci!

Nous serons vigilants à ce que, sous couvert de modernisation, la Poste ne passe à la moulinette de la seule rentabilité. Alors ce n'est qu'aux conditions de l'amélioration du service rendu que nous disons oui à un grand service postal à St Michel !

→ **L'école Descartes garde sa 12ème classe... La mobilisation des parents d'élèves a payé !**

Lundi 5 septembre : des parents d'élèves de l'école Descartes mobilisés pour obtenir le maintien de la douzième classe et se battre pour la reconnaissance du statut spécifique de cette grande école de la ZUS du Bois des Roches menacée par des classes surchargées en cas de fermeture.

Il fallait 291 élèves pour sauver cette classe. Ce sont 292 écoliers qui furent au

bout du compte recensés, permettant par la même de conforter l'école dans son organisation en douze classes et de maintenir des effectifs acceptables pour chacun des niveaux...

D'un côté, le Gouvernement qui resserre le service public d'éducation, qui tranche dans les postes d'enseignants et remet en cause l'égalité du système éducatif en condamnant de facto les élèves des

quartiers populaires, de l'autre côté une municipalité qui ferme une école sur la ville en 2009 (Louise Michel souvenez-vous) mais qui verse des larmes de crocodiles quand l'Inspection académique applique avec zèle la politique gouvernementale... Tout cela va bien évidemment dans le même sens : celui de l'austérité mise en place jour après

jour par le gouvernement, préservant évidemment les plus aisés et pressurant davantage les plus fragiles.

Merci aux parents qui par leur mobilisation, ont préservé pour une année, les conditions d'apprentissage de leurs enfants !

Vive l'école publique !

→ **Sécurité publique : quand le modèle du Maire fait long feu!**

Le rapport de la Cour des Comptes sur l'organisation et la gestion des forces de sécurité publique fera date. Il constitue un tournant majeur car, pour la première fois, une évaluation objective dresse le bilan réel de la politique de sécurité conduite depuis plusieurs années. Ce rapport dément point par point la prétendue réussite de la politique de sécurité de Nicolas Sarkozy.

Cette fois, ce n'est pas l'opposition qui le dit, ni les syndicats de police, mais la Cour des Comptes. C'est sans doute pourquoi l'un des principaux artisans de cette politique depuis 2002, Claude Guéant, en perd son calme légendaire.

La Cour des Comptes dresse un état des lieux très préoccupant concernant la baisse des effectifs, la réduction des budgets de fonctionnement, les dégâts de la politique du chiffre, les résultats statistiques en trompe l'œil!, l'inégale répartition des policiers sur le terrain... Ces constats précis et argumentés ont d'ailleurs été confirmés dernièrement par Frédéric Péchenard lui-même, qui a dit devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale à propos de la poursuite de la RGPP dans la police : **«les capacités opérationnelles sont sévèrement compromises».**

La politique de sécurité doit désormais être changée de A à Z!

→ **Et si l'Agglo distribuait l'eau potable directement ?**

Et si notre agglomération décidait de modifier le mode de gestion de la distribution de l'eau potable sur notre territoire ? Aujourd'hui déléguée à la Lyonnaise des Eaux, la distribution de l'eau potable serait alors directement prise en charge par l'Agglomération, via une régie publique.

Un tel changement répondrait aux enjeux politiques, techniques et financiers que représente la gestion de cette ressource précieuse qui doit rester accessible à tous, au nom de l'intérêt général.

En mobilisant elle-même les moyens humains et matériels adéquats pour assurer ce service et en récupérant la marge que dégage l'opérateur privé, l'Agglomération pourrait réduire de 10% le coût de la distribution de l'eau qui représente environ un tiers de la facture des usagers.

De plus, l'agglomération générerait directement son patrimoine. Elle pourrait mieux maîtriser et planifier les investissements sur le réseau, son entretien et sa maintenance, afin d'en améliorer la qualité et la rentabilité.

Enfin, la gestion de la relation aux usagers que nous sommes en serait facilitée et clarifiée : le service serait identifié à l'échelle du territoire, améliorant ainsi la relation de proximité avec l'utilisateur. Une facture unique lui serait alors adressée, à en-tête de l'Agglomération, pour l'eau et l'assainissement, renforçant la lisibilité pour l'administré.

En décidant de prendre cette décision, notre Agglomération s'inscrirait dans le sillage de grandes collectivités comme Brest, Bordeaux, Paris et, plus près de nous, Les Lacs

de l'Essonne et Évry Centre Essonne. Toutes ont montré la capacité des pouvoirs publics à assumer pleinement un tel service.

En assurant déjà la collecte des déchets ménagers, notre intercommunalité continuerait de renforcer son pôle de services en lien avec la population.

Ce choix historique -enfin, qui pourrait l'être si les élus communautaires en décidaient ainsi- dans la gestion des services à la population pourrait être décidé rapidement afin d'entrer en œuvre au plus tard au moment du renouvellement des mandats municipaux.

Dans tous les cas, dans le projet politique que nous serons à même de vous proposer dans le cadre de l'alternance tant attendue des St Michelloises et des St Michellois en 2014, nous serons force de proposition pour qu'un grand service public de l'eau voit le jour à l'échelle de l'agglomération.

→ Notre Hôpital sud francilien dans la tourmente !

Le nouvel hôpital sud francilien situé à Evry/Corbeil va mal, très mal... Retour sur le grand naufrage de cet établissement public hospitalier qui devait faire référence pour le sud francilien !

Nous avons écouté avec attention l'expression des élus du Centre Essonne, sur le site de l'Hôpital Louise Michel, à la suite de l'annonce du départ soudain de son directeur, "mis en retraite"...

S'il est vain de commenter la nature des relations et le poids des responsabilités dans le désaccord qui l'opposait à son autorité de tutelle qu'est l'Agence Régionale de Santé (ARS), il faut saluer le travail accompli par ce dirigeant, ses qualités humaines et professionnelles, son profond attachement au service public.

Dans la lettre qu'il a diffusée à l'ensemble du personnel, le directeur du Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF) évoque les problématiques posées par les retards pris dans la construction du nouvel hôpital, les discussions menées avec le Groupe Eiffage dans le cadre du partenariat public privé, les refus essuyés de la part de l'ARS à ses propositions de budgets prévisionnels...

Nous ne pensons pas en effet, que les choix pris au plus haut niveau dans le cadre de la construction du nouvel hôpital furent les bons : choix du regroupement en 1998 à la seule volonté de Serge Dassault qui voulait « son » grand hôpital, choix du site, choix du recours d'un partenariat public-privé (PPP) pour sa construction et son exploitation... Il est

à constater que ces choix étaient gravement erronés !

Tout le monde ne peut aujourd'hui que déplorer les retards scandaleux pris dans la construction du nouveau bâtiment, achevé mais inexploitable.

Alors que son ouverture était annoncée avant l'été 2011, elle a successivement été reportée à l'automne, puis au 1^{er} trimestre 2012 ; près de 8000 réserves ont été consignés et 100 millions d'euros doivent encore être trouvés pour réaliser les travaux modificatifs ! Par ailleurs, le montage juridique, sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP) et plus précisément d'un bail emphytéotique hospitalier (BEH) de trente ans impose des contraintes financières et budgétaires inadmissibles à l'hôpital, incapable d'assumer un loyer annuel de 40 millions d'euros !

La Chambre Régionale des Comptes n'a du reste pas manqué d'épingler en début d'année cette « formule juridique contraignante et financièrement aléatoire » qui coûtera au final trois fois plus cher que s'il s'était agi d'une maîtrise d'ouvrage publique (coût total du CHSF 1,2 milliard d'euros pour remplacer deux hôpitaux dont un a 25 ans et l'autre 28. On les paye donc encore...).

Dans ce cadre, les deux budgets prévisionnels présentés par la direction du CHSF ont été retoqués par l'ARS qui impose à l'hôpital des économies drastiques (gels des recrutements, non-

remplacements de personnels, fermetures d'unités...) nuisibles à la qualité du service public de soins offerts aux usagers. Voilà pour le constat et les causes.

Maintenant, quelles perspectives ?

Notre réaction première est d'exprimer notre soutien au personnel hospitalier, légitimement inquiet suite à ces conflits et à ce départ inopiné de leur directeur. L'ARS nommera sans doute, dans les tout prochains jours, un nouveau directeur par intérim qui aura pour lourde tâche de restaurer sérénité et confiance au sein de l'ensemble la communauté hospitalière.

Il faut désormais concentrer tous les efforts à l'organisation du déménagement, qui doit avoir lieu dans les plus brefs délais. L'échéance fixée au 1^{er} trimestre 2012 doit être effectivement respectée.

Sur le plan budgétaire, il est urgent de parvenir à l'équilibre. Cela passe

nécessairement par une participation accrue des pouvoirs publics pour garantir un service hospitalier de qualité.

Enfin et surtout, comme l'a exprimé le dernier Conseil de Surveillance de l'hôpital en juin dernier qui avait vu se dégager une motion unanime, il faut sortir du montage juridique actuel.

Cette décision, et les négociations à mener avec le Groupe Eiffage, relèvent de la seule compétence et de la responsabilité de l'État.

Mais alors que tous les combats menés jusqu'à présent autour de cet hôpital ont abouti à des décisions imposées par les différents gouvernements de droite, nous ne pouvons qu'espérer qu'il entende enfin la voix de la raison !

En tout état de cause, sans ouverture de l'État, nul doute qu'un débat public sur ce type de financement dans le cadre hospitalier ne serait pas sans conséquences pour tous les Essonnien(ne)s (dont nous faisons partie !) concernés par le rayon d'action de l'hôpital sur francilien...

→ **Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2011**

Après une suspension de séance le diagnostic relatif au futur Projet Éducatif Local est présenté :

150 parents d'enfants en élémentaire et en maternelle, 72 parents d'enfants en crèche, 142 enfants d'âge élémentaire et 72 collégiens et 40 lycéens (St Michellois à Léonard de Vinci) ont été consultés. Ce diagnostic est en cours depuis septembre 2010.

Petite enfance : 996 enfants de moins de 3 ans pour 231 places disponibles.

Avis des parents positif (accueil et suivi de leurs enfants) ; attente trop longue pour avoir une place.

Avis des professionnels : publics différents, d'origine sociale variées, manque de moyens de la PMI pour accompagner les personnes en difficulté.

Ecole élémentaire et maternelle: baisse des effectifs hors ZUS ; pas d'autre alternative que les études le soir ; manque de lisibilité sur l'accompagnement ; interventions éducateur sportif et conservatoire jugées très positives ; intervention du CLAS le soir pour des enfants en difficulté.

Une offre globale qui ne permet pas de réduire les inégalités ; une semaine trop chargée pour l'enfant avec temps de repos qui s'amenuise et peu réparateur.

⇒ Proposer une offre d'accueil des 16H30 en élémentaire

⇒ Politique tarifaire adaptée aux plus nombreux

De manière générale : public de jeunes fragiles et peu accessibles ; de plus en plus au chômage et de plus en plus en difficulté ; recrudescence de violence entre parents et vis-à-vis de l'institution scolaire...

Les élus de l'opposition, après avoir salué le travail réalisé, regrettent de n'avoir pas été associés à la démarche et demandent à connaître les étapes qui seront ensuite conduites.

⇒ des groupes de travail mis en place à partir de la rentrée : rythmes scolaires ; charte de qualité ; accompagnement à la scolarité ...

Approbation compte rendu des Conseils municipaux

Conseil municipal du 30 mai 2011 : approbation

Lecture des décisions prises par le maire (x 39)

Décision 2011-109 ⇒ terrain 21 rue Lecoq

Marchés passés par la collectivité

PA 11 67 : CSU va être construit au 6 Allée de la Guette ; sur quel critère a été retenu l'entreprise R. Chevalier ? ⇒ dans le respect de la réglementation ;

PA 11 68 : trois interventions du cabinet (gens du voyage = 2 installations illégales/trois interventions d'avocat) ;

PA 11 69 : location de balayeuse ⇒ véhicule plus important que ceux habituels, besoin d'un conducteur spécialisé ;

PA 11 70 : création de postes mais non vus dans le budget ? actualisation de l'organigramme ? ⇒ postes budgétés (1 dans le tableau des effectifs, l'autre à venir).

Finances : budget supplémentaire 2011

La municipalité présente son budget supplémentaire comme un budget de simple « ajustement »... Après présentation du projet, non diffusé en amont aux élus de l'opposition, Éliane Clément fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Après nous avoir présenté en début d'année un budget qui se voulait très « sobre », voilà un budget supplémentaire qui saupoudre diverses lignes afin de compléter ce qui avait été sous-estimé, volontairement ou non.

En fonctionnement, en effet, on est en droit de se demander si la plupart de ces sommes ne pouvaient être incluses dans le budget primitif, le plus flagrant étant la ligne 60621 du chapitre11, combustibles :

Vous nous avez expliqué des anomalies de facturation entre Elyo et Cofathec donnant lieu à des retards, et rien n'avait été provisionné à ce sujet ? Sans connaître le montant exact, une estimation pouvait être faite et inscrite au budget primitif.

Mais cet exemple est valable à chaque ligne de ce BS, ainsi la formation des personnels, les honoraires, les acquisitions foncières et jusqu'aux dépenses imprévues, pas provisionnées

au BP (100 000€ aussi bien en fonctionnement qu'en investissement).

Dans le chapitre des recettes de fonctionnement, vous aurez noté l'augmentation sensible de la subvention de la Région (+ 17%), alors que vous avez à plusieurs reprises reproché à cette même Région sa frilosité en matière de subvention. La DGF, quant à elle, amorce une diminution timide cette année mais on peut imaginer que la politique de restrictions budgétaires, menée actuellement par l'Etat va nous exposer à des coupes drastiques dans les subventions telles que la DGF à l'avenir.

De même en investissement, ce ne sont pas des dépenses nouvelles qu'on aurait pu imaginer vu le virement de 4 230 000€, report de l'excédent de la section fonctionnement, mais de la même façon des réajustements prévisibles au BP.

Ainsi d'une façon détournée vous ajoutez, en investissement, une somme de 70 000€ pour la fibre optique qui va aider à l'installation de la vidéo surveillance, sans la nommer.

Tout cela donne une impression d'approximation et, comme nous l'avons dit lors du Budget primitif, pas de véritable projet mais des ajustements qui permettent de dissimuler les montants exacts de certaines dépenses. »
Vote contre

Enfance, scolaire : réforme des tarifs de restauration scolaire

Afin de répondre aux besoins des « nécessiteux », comme nous l'a indiqué S. Rigault... Malgré cette terminologie qui en dit long sur les intentions réelles de cette majorité, les groupes d'opposition s'accordent sur l'intérêt du projet de réforme dans l'intérêt des familles.

Vote pour

Enfance, scolaire: mesures de carte scolaire 2011-2012

Concerne l'école Descartes précisément.

Vote pour

Enfance, scolaire : adoption du projet d'établissement des « Petits loups »

Vote pour

Culture : dénomination de l'espace culturel Gambetta « Bachet »

Nous n'avons toujours pas de réponse à notre proposition de dénomination de la structure par « Aimé Césaire »... Sera-t-il utilisé pour la médiathèque ?

Vote pour

Culture : Tarifs du conservatoire de musique 2011-2012

A quand des tarifs sociaux pour l'enseignement de la musique ?

Capacité d'accueil saturé ⇒ terrasse aménageable pour l'extension du conservatoire...

Vote pour

Culture : attribution d'une participation à l'association Comité des fêtes

Nous citons dans le texte, ce que vous n'avez pas pu trouver au compte-rendu...

« respect de la parole donnée »

« pas de factures pour faire un avenant »

« association remise à flot avec ce montant »

« versement que si le conseil municipal a l'assurance du renouvellement du bureau de l'association »

Interruption de séance pour intervention de M. Gallet : il est le seul restant du bureau de l'association ; il a des bénévoles pour reprendre le flambeau et créera ST MICHEL en FETE

Devant l'incapacité de la Municipalité d'organiser un débat sérieux et d'apporter les garanties nécessaires sur le bon emploi des finances publiques, l'opposition demande le report de la délibération.

Vote contre

Urbanisme : révision simplifiée du PLU

Intervention d'A. Laforêt : sous couvert d'un programme de logements, une énorme opération immobilière qui verra la densification d'un quartier actuellement « poumon vert ».

Intervention C. Soubra : regret de ne pas voir la superficie des M2 concernés, car ces données brutes représentent une surface importante et ne comprend pas le caractère d'urgence de cette délibération (4200 m2 constructibles) ; aucun chiffrage de l'impact sur la circulation dans le quartier ; garantie de concertation plus importante avec un PLU

Vote contre

Urbanisme : aménagement de la place de Ber – protocole avec les bailleurs

« complémentarité avec réunion publique du 30 juin 2011 »

Intervention d'A. Laforêt : point non vu lors de la commission UTEC du 23 juin 2011

⇒ vu en commission finances

Intervention d'E. Clément : peut-on utiliser des fonds publics pour faire des parkings privés ? ⇒ convention faite avec cabinet d'expert/avocats, donc conforme.

Intervention C. Soubra : se voyant restituer au moins la superficie -comment ont-elles été évaluées ?- pas d'annexe sur le protocole, manque beaucoup de choses, des petits points non renseignés ; pas de participation aux frais des bailleurs ? proposition de report de la délibération.

Intervention F. Poli : des subventions publiques pour financer une valorisation, un enrichissement du domaine privé ; la place a déjà été partiellement valorisée sur l'emprise de la mairie dans le précédent mandat.

Intervention JL Berland : subvention de la région obtenue en 2007 ⇒ « contrepartie du non versement de l'ANRU » par le conseil départemental ; partie « conseil général » obtenue car engagement suite pertes de quota SRU

Vote contre

Urbanisme : sollicitation d'ouverture d'un contrat départemental quinquennal

Vote pour

Urbanisme : ZAC Gambetta – mandat de maîtrise d'ouvrage – approbation de l'état des dépenses et des recettes pour l'exercice 2010

Vote contre

Urbanisme : ZAC Gambetta - concession d'aménagement – compte rendu annuel de la Sorgem

Vote contre

Prévention-cohésion sociale : fonds inter-ministériel de prévention de la délinquance

Vote contre

Prévention-cohésion sociale : programmation 2011 des actions relevant de la cohésion sociale soumises à cofinancement de la région Ile de France

Vote pour

Dossiers sans présentation :

cession du local vétérinaire sis 65 rue de Montlhéry

Vote pour

cession du local commercial « la Bolée »

Vote pour

acquisition de tantièmes au 2 rue des Tiphoinés

Abstention

transfert de subvention reçue pour l'aménagement de la place de Ber

Vote pour

Adhésion à l'ACPUSI

Vote pour

Convention avec la CAF pour PSU au RAM

Vote pour

Attribution subvention Sport excellence au CNSMO

Vote pour